



QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT

DÉCLARATION DE MADAME ALICE BIKISSA NEMBE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ

Au débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : « les Adolescents et les Jeunes ».

*_*_*_*_*_*_*_*

New York, le 23 Avril 2012

Vérifier à l'audition

Monsieur le Secrétaire Général,

Madame le Vice-président de l'Assemblée Générale,

Monsieur le Directeur Exécutif du FNUAP,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Gabon, mon pays, est honoré de participer à la présente session de la Commission de la Population et du Développement.

Je remercie le Secrétaire Général de son intervention et de ses rapports qui nous ont été présentés.

Mon pays apprécie positivement le thème général de nos travaux, « les Adolescents et les Jeunes », ainsi que les différents sous-thèmes dont nous débattrons.

Le Gabon souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe Africain ainsi qu'à celle faite au nom du Groupe G77 plus la Chine.

Monsieur le Président,

Comme nous le savons, une meilleure santé des populations est l'un des piliers du développement d'un pays. La santé des jeunes et des adolescents est dans ce sens un aspect prioritaire. C'est ainsi que le président de la République Gabonaise, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a fait de la santé des populations une priorité

majeure de son programme de société. Au Gabon, la santé est un droit garanti par la Constitution et par la loi.

Monsieur le Président,

La situation de la santé des Adolescents et des Jeunes au Gabon présente des défis considérables dont certains sont reflétés dans le Rapport 2011 du FNUAP, notamment :

- Les problèmes de la sexualité précoce et de la santé reproductive
- Le problème du VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles
- Les problèmes de l'alcoolisme et du tabagisme

Une enquête portant sur un échantillon de 1469 jeunes et adolescents gabonais âgés de 10 à 19 ans, menée dans cinq régions sanitaires du Gabon, révèle que :

- La consommation de tabac touchait 21,5% d'entre eux
- La consommation d'alcool touchait 55,5% d'entre eux

Les jeunes et les adolescents sont souvent exposés à des situations qui peuvent compromettre leur futur. C'est le cas de la sexualité précoce dont nous savons les conséquences néfastes.

Il convient de souligner par ailleurs l'impact de la situation socioéconomique des jeunes et des adolescents sur leur santé.

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) du Gabon prend en compte de manière intégrée ces différentes préoccupations, ainsi que les recommandations de la Communauté internationale.

Aussi, notre politique de santé repose-t-elle sur une plus grande implication des populations, et un partenariat entre elles, l'Etat et les partenaires au développement.

En ce qui concerne la participation et les engagements du Gabon au niveau international, nous adhérons aux principales recommandations de la Conférence Mondiale sur la Population et le Développement (CIPD).

Dans ce cadre, le Gabon s'est attelé à mettre en œuvre des actions en faveur de la santé des Adolescents et des Jeunes. Le Gabon a élaboré des normes et standards en matière de Santé et de Reproduction en 2007, et les a intégrés dans sa Politique Nationale pour la période 2003 à 2015.

Au niveau africain, le Gabon a adopté en 2004, la Feuille de Route Africaine, et a développé, en 2007, une Feuille de Route Nationale pour la Réduction de la mortalité et de la morbidité qui couvre aussi les adolescents. Elle vise également les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 4 et 5.

Le Gouvernement gabonais poursuit par ailleurs une coopération soutenue avec les Partenaires au développement. Nous souhaitons qu'elle se renforce davantage.

Il s'efforce par ailleurs de promouvoir un partenariat avec les différentes associations et organismes non gouvernementaux (ONG), y compris, les associations de jeunes qui s'impliquent de manière significative dans les actions de sensibilisation et de communication.

Le Gouvernement mène aussi des actions transversales, telle que l'introduction dans les programmes scolaires des modules d'éducation sur la santé sexuelle et procréative. Cet effort est poursuivi au sein de la cellule familiale et dans la communauté par l'information et la sensibilisation.

A cet effet, nous souhaitons que la résolution que nous adopterons accorde une priorité à l'éducation sur la sexualité et la santé de la reproduction tout en étant respectueux des droits des jeunes.

Il reste que, à l'instar d'autres pays en développement, le Gabon doit renforcer ses infrastructures et se doter de structures appropriées pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des adolescents en matière de santé.

Pour terminer, je voudrais remercier et féliciter les différentes agences des Nations unies qui nous apportent leur soutien, notamment le FNUAP et son Directeur Exécutif, le PNUD, l'OMS, l'ONUSIDA et l'UNICEF. Nous les invitons bien sûr à renforcer leur action. Nous nous félicitons des consultations que le FNUAP vient de mener avec les Représentants des Etats sur les nouvelles orientations de ses programmes.

Le FNUAP nous rappelait déjà en 2010 qu'investir au bénéfice des jeunes est une stratégie gagnante de réduction de la pauvreté. Un tel investissement doit privilégier la santé des jeunes et des adolescents. De cette manière, les autres investissements dans l'éducation, la formation et l'insertion économique seront encore plus efficaces.

Je vous remercie.